

07 août 2019

À partir du 1^{er} avril 2020, la Great-West exigera que tous les massothérapeutes nouvellement formés comptent au moins 1 000 heures de formation ou d'études en massothérapie pour être considérés comme des fournisseurs admissibles aux termes de ses régimes d'assurance.

Voici comment nous procéderons à l'égard des massothérapeutes comptant moins de 1 000 heures en date du 1^{er} avril 2020

La Great-West a reçu une demande de règlement et versé des prestations à l'égard de soins fournis par le massothérapeute depuis le 1^{er} avril 2017 :

Nous continuerons de traiter les demandes de règlement à l'égard des massothérapeutes dans cette situation si :

- Les massothérapeutes sont membres en règle d'une association que la Great-West reconnaît comme une association admissible; et
- Les massothérapeutes participent à un programme de formation continue établi par leur association et satisfont par ailleurs à ses exigences.

Les massothérapeutes autorisés avant le 1^{er} avril 2020, mais dont les soins n'ont pas fait l'objet de demandes de règlement acceptées par la Great-West depuis le 1^{er} avril 2017 :

Nous continuerons d'accepter les demandes de règlement à l'égard des massothérapeutes dans cette situation si :

- Les massothérapeutes travaillent à temps plein* comme massothérapeutes depuis au moins deux ans selon leur association; et
- Les massothérapeutes sont membres en règle d'une association que la Great-West reconnaît comme une association admissible; et
- Les massothérapeutes participent à un programme de formation continue établi par leur association et satisfont par ailleurs à ses exigences.

* Selon l'information reçue par les associations admissibles, le travail à temps plein correspond à une semaine de 25 à 30 heures consacrées à une combinaison de soins de massothérapie et de tâches professionnelles (administration, gestion des dossiers des patients, entretien des appareils, etc.).

Pour les demandes de règlement électroniques seulement

Seuls les massothérapeutes comptant 1 000 heures de formation ou d'études en massothérapie seront considérés comme admissibles à la présentation de demandes de règlement par voie électronique au nom de leurs clients par le truchement du service Demandes de règlement électroniques – Fournisseurs. Par conséquent, une fois qu'ils ont accumulé 1 000 heures de formation officielle, les massothérapeutes sont encouragés à communiquer avec la Great-West pour l'informer qu'ils ont satisfait à cette exigence.

Reconnaissance de l'admissibilité et avertissement

Pour demeurer admissibles, tous les massothérapeutes doivent être membres en règle d'une association que la Great-West reconnaît comme une association admissible. De plus, la Great-West se réserve le droit de soumettre à une vérification tout fournisseur reconnu comme fournisseur admissible aux termes de ses régimes. Bien qu'elle accepte les demandes de règlement à l'égard de massothérapeutes qui n'ont pas le minimum de 1 000 heures de formation ou d'études en massothérapie, selon les conditions précisées plus haut, la Great-West se réserve le droit de révoquer ce processus dans l'avenir.

Demande de révision quant à la reconnaissance comme fournisseur admissible

Si la Great-West détermine qu'un massothérapeute ne répond à aucune des conditions précitées, le fournisseur ne sera pas considéré comme admissible aux termes de ses régimes. Si un massothérapeute souhaite demander une révision de notre décision, nous l'encourageons à demander l'intervention de son association et à communiquer avec nous. Nous procéderons à un examen indépendant de son cas puis ferons connaître notre conclusion.